
Arrondissement d'EPERNAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 02 FEVRIER 2020 A 19H15

**Commune de
MAREUIL LE PORT**

L'an deux mille vingt, le 04 février à 19h15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier VEAUX, Maire.

Date de convocation : 28 janvier 2020

Etaient présents (es) :

Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Francis GRANZAMY, Céline MEUNIER, Stéphanie JOBERT, Daniel GAGNEUR, Dominique HARLIN, Pascal JOBERT, Murielle POTEL Marie-Line GELARD Florine TOUPET.

Absents ayant donné pouvoir : -

Absents excusés :

Sabine THIBAUD, Cédric MATHELIN, Tony CANOT et Marie-Laure SIMONNET.

Secrétaire de séance : Stéphanie JOBERT

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

11 (à partir dél 2020.02/009)

Nombre de suffrages exprimés : 10

11

DEL 2020.02/007 : Réfection de la toiture de l'Eglise Saint Rémy : demande de subvention auprès de l'UDAP

Considérant les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise Saint Rémy à effectuer.

Considérant que cette opération peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, pour : 10, contre : 0, abstention : 0, **décide** :

- **De charger** Monsieur le Maire d'effectuer une demande de subvention auprès de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP),
- **De s'engager** à effectuer les travaux dès l'accord de versement de la subvention,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DEL 2020.02/008 : ADHESION A MISSION COTEAUX, MAISONS ET CAVES DE CHAMPAGNE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande d'adhésion 2020 à Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial. Il précise que la cotisation 2020 s'élève à 0,5 centimes euros par habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, pour : 10, contre : 0, abstention : 0, **décide** :

- **D'adhérer** à Mission, Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial,
- **De verser** la cotisation 2020 pour un montant égal à 0,5 centimes euros par habitants soit 592.00 €,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DEL 2020.02/009 : Remplacement des ordinateurs du secrétariat

Considérant qu'il convient de remplacer le parc informatique du secrétariat (2 ordinateurs fixes et 1 ordinateur portable) devenu obsolète,
Considérant le devis de notre prestataire informatique JVS-MAIRSTEM,

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le remplacement des ordinateurs par la société JVS-MAIRSTEM,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DEL 2020.02/010 : Demande d'une motion de soutien à la filière Vin

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Syndicat Général des Vignerons, relatif à la demande de motion de soutien à la filière vin,

Après en avoir délibéré, pour : 3, abstention : 3, contre : 5, le **Conseil Municipal**,

- **DECIDE** de ne pas signer la motion de soutien à la filière Vin.

DEL 2020.02/011 : Bail de terres à vignes Monsieur CORDOIN Pierre-Emmanuel

Considérant la dénonciation du bail réalisé en 2015,
Considérant l'omission lors de la réunion du 03 septembre 2019 de transcrire ce bail,
Vu la délibération n° 2019.05/025 relative aux conditions d'attribution des baux,
Considérant que Monsieur CORDOIN Pierre-Emmanuel remplit les conditions requises,

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de consentir un bail à Monsieur Pierre-Emmanuel CORDOIN d'une **contenance totale de 26 ares 38 centiares** de terres à vignes « APPELLATION CHAMPAGNE » sur MAREUIL LE PORT, répartie comme suit :
 - 1- 9 ares 58 lieudit « La petite Pâture » à prendre dans la parcelle AE 480 d'une plus grande contenance,
 - 2- 16 ares 80 lieudit « La petite Pâture » à prendre dans la parcelle AE 337 d'une plus grande contenance,
- La location s'effectuera pour une durée de 25 années à compter du 1^{er} novembre 2019, moyennant un loyer annuel en espèces de 2500 kilogrammes par hectare loué, payable en deux termes égaux les cinq décembre et cinq juin de chaque année,
- Tous les frais, droits et honoraires seront supportés par Monsieur Pierre-Emmanuel CORDOIN,
- **CHARGE** Maître JAMA, notaire à Dormans d'établir l'acte,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DEL 2020.02/012 : Signature d'un avenant aux baux de terres à vignes consentis le 19 décembre 2019 pour modifier les dates de paiements

Considérant que dans les baux de terres à vignes consentis le 19 décembre 2019, il est précisé que le règlement se fera en quatre paiements échelonnés,

Considérant que le règlement de tous les autres baux s'effectue en deux paiements en décembre et juin et qu'il convient que les dates de paiements soient identiques,

Après en avoir délibéré, nombre de voix pour : 11, abstention : 0, contre : 0, le **Conseil Municipal**,

- **DECIDE** d'établir un avenant pour modifier les dates de règlement des baux consentis le 19 décembre 2019 aux personnes désignées ci-après, en deux paiements en décembre et juin et non en quatre paiements : Julien HENIN, Cédric MATHÉLIN, Pierre-Emmanuel CORDOIN, Sandrine JOBERT, Gilles MANSARD, Marie-Noëlle SOMBERT-BONNENFANT.
- Tous les frais, droits et honoraires seront supportés par la commune de Mareuil le Port,
- **MANDATE** Maître Anthony JAMA de régulariser les actes consentis le 19 décembre 2019,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DEL 2020.02/013 : Signature d'un bail professionnel avec Mme Gaëlle VINCENT-PASQUIER et Mme Cathy JOURDAN

Considérant le bureau vacant dans l'EMS,
 Considérant la demande de Mme Gaëlle VINCENT-PASQUIER, sophrologue, et de Mme Cathy JOURDAN, naturopathe - aromathérapeute - réflexologue, d'occuper cet espace à mi-temps chacune,
 Vu la délibération en date du 02 juillet 2019 fixant le tarif de location de l'EMS,

Après en avoir délibéré, pour : 10, abstention : 0, contre : 1, le **Conseil Municipal**,

- **DECIDE** de conclure un bail professionnel à l'EMS avec Madame Gaëlle VINCENT-PASQUIER, sophrologue, à mi-temps soit 3,5 jours par semaine à compter du 17 février 2020,
- **DECIDE** de conclure un bail professionnel à l'EMS avec Madame Cathy JOURDAN, naturopathe - aromathérapeute – réflexologue, à mi-temps soit 3, 5 jours par semaine à compter du 17 février 2020,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Questions diverses :

- Sécurisation de la Rue Saint Martin et Rue de la Libération
 Nous avons rencontré les services compétents du Département. Celui-ci va réaliser un essai par la pose, dans le respect de la réglementation, d'écluses (zones de stationnement avec ordre de priorité, qui ne doivent pas faire plus de 17 mètres). Celles-ci devraient être matérialisées début mars avec des éléments provisoires.
 Remarque : seuls les panneaux indiquant les entrées/sorties du village et appartenant au Conseil Départemental sont réglementaires.
- Vente maison 8 rue de l'Île d'Amour :
 La mairie a reçu une offre à 12000 € net vendeur. Considérant qu'une offre à 12500 € a déjà été refusée et que l'estimation du notaire s'élève à 23 000 €, le conseil municipal souhaite maintenir un prix minimum à 20 000€ compte tenu des travaux effectués par la commune sur ce bien.
- EMS : résiliation du bail du cabinet infirmiers :
 Nous avons reçu un courrier de dénonciation du bail des infirmières suite au refus de l'ordre des infirmiers pour l'installation d'un bureau secondaires. La lettre de l'ordre des infirmiers indique qu'il faut 1 entrée et 1 salle d'attente spécifiques pour les infirmières Diplômées d'Etat.
 Nous allons envoyer un courrier à l'ordre des infirmiers pour connaître exactement les obligations et voir les travaux à effectuer pour ouvrir un cabinet infirmier à l'EMS.
 La salle de réunion pourrait être modifiée pour créer un bureau avec sa propre entrée et sa propre salle d'attente.
 Florine TOUPET informe le conseil municipal qu'elle a un contact à la CPAM, qui s'occupe des maisons de santé. Cette personne doit venir sur place pour voir notre installation et éventuellement nous donner des orientations.
- Label internet @ (rapporteur : Stéphanie JOBERT) :
 Nous conservons nos @@@ cette année.

Tour de table :

Olivier VEAUX :

- CCPC : les contraintes budgétaires de la CCPC vont nécessiter un report des travaux d'assainissement d'environ une année.
Ces contraintes sont essentiellement dues à la prise de compétence obligatoire : GEMAPI et gestion des actes d'urbanisme, et ce sans transfert de fiscalité pour en financer le coût.
La CCPC a 2 possibilités : augmenter le fonds de concours (participation financière des communes) à un taux supérieur à celui décidé (aujourd'hui de 20 %) ou prendre une part de fiscalité aux communes. On notera que le taux de la TEOM est inchangé depuis 3 ans.

Patrick JAGER :

- La CCPC doit rencontrer le bureau d'études en charge des travaux d'aménagement de la rue de l'Île d'Amour. Les travaux devraient démarrer en septembre ou octobre 2020.
Rappel de la modification des statuts votés concernant les travaux de voirie :
 - Chaussée bordures comprises : compétence CCPC
 - Trottoirs et partie voirie supérieure à 5 mètres : compétence commune, à laquelle s'ajoute la participation des communes dans le cadre du fonds de concours à hauteur de 20% du coût des travaux hors subventions.
- Commission bâtiment le 03 février : nous avons fait le point sur le cabinet des infirmières, l'aménagement du rond point du Pôle Scolaire, l'extension de l'Espace 2000 sur l'arrière (pour stocker les tables et chaises), le ravalement de la façade de la mairie, le local technique, l'espace vert derrière la mairie.

Francis GRANZAMY :

- Fin du recensement de la population le samedi 15 février 2020.
- Soucis d'évacuation des eaux usées à la crèche : les agents techniques s'en occupent.
- Les agents techniques vont vider le sous sol de l'ancienne école primaire pour pouvoir y déposer les affaires actuellement stockées dans le presbytère qui est vendu.
- Il faut revoir la toiture de l'école primaire car des tuiles tombent.
- De l'eau s'écoule dans le couloir de la mairie quand il pleut.

Daniel GAGNEUR :

- Débordement du Flagot : des branches ont été retirées, le niveau redescend. Il faudrait prévoir un nettoyage pour voir ce qui l'obstrue (embacles).
- Le SIVS a reçu une invitation au Conseil Régional Grand Est pour une visite avec le patron de la société L'OISEAU BLEU.

Florine TOUPET :

- Stationnement devant la pharmacie : des personnes tombent et se blessent dans les butoirs.
Peut-on les signaler davantage ?

Olivier VEAUX : nous allons les peindre pour qu'ils soient plus visibles.

Marie-Line GELARD :

- Des tags ont été réalisés sur le transformateur rue du 8 mai.
- Plots sur le terre-plein central avenue Paul Doumer ?

Olivier VEAUX : Des plots ont été installés, pour éviter que les voitures ne garent à cet endroit et engendrent des problèmes de visibilité, en attendant la livraison d'arceaux de couleurs commandés (livraison prévue fin février).

Murielle POTEL :

- Plaque Pôle Scolaire : en attente du devis. La plaque est transparente avec des gravures noires.
- EMS : erreur dans l'adresse mentionnée sur le plan d'évacuation incendie (il est indiqué 19 rue des écoles au lieu de 13).

Patrick JAGER : nous allons demander la rectification.

Fin de la séance à 21 h 35